

Société Anonyme au capital de 500.000 F.  
Siège social : 1 Quai Gabriel Péri  
94340 JOINVILLE LE PONT

R.C.S. CRETEIL : B 382 709 988

9132200

- o -

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES

EN DATE DU 21 JUILLET 1994

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| TRIBUNAL COMMERCE CRETEIL |            |
| 003471                    | 16 MAR. 95 |
| R.C. ANALYTIQUE           |            |

DATE DE L'ASSEMBLEE : 21 Juillet 1994 à 16 h.

LIEU DE LA REUNION : Cabinet Me lucien SULTAN  
5 Rue Crevaux PARIS

CONVOCATIONS FAITES : par lettres adressées aux  
actionnaires et au  
Commissaire aux Comptes.

Il a été élargée une feuille de présence par tous les actionnaires  
en entrant en séance.

DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU DE L'ASSEMBLEE :

- Les statuts sociaux,
- Les lettres de convocation adressées aux actionnaires et au  
Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- les rapports de gestion du Conseil d'Administration et général et  
spécial du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- le tableau des résultats des cinq dernières années,
- les attestations de salaire,
- le bilan et les comptes de l'Exercice clos.

J.P. P.P.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.93
- Quitus au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes,
- Questions diverses.
- Formalités.

BUREAU DE L'ASSEMBLEE :

Ont été élus à l'unanimité :

Président de l'Assemblée : Monsieur Salvatore PICCIOTTO

Scrutateurs : M. Jean Louis Deha

Secrétaire : Maître Lucien SULTAN

Monsieur le Président constate que la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau fait apparaître que 3 actionnaires, propriétaires de 364 actions représentatives du capital social sont présents ou représentés et que l'Assemblée peut valablement et régulièrement délibérer.

Monsieur le Commissaire aux comptes dûment convoqué à l'Assemblée est

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Il est donné lecture des rapports généraux et spéciaux du Commissaire aux comptes.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte sur les questions portées à l'ordre du jour.

Après discussion, et plus personne ne demandant plus la parole, les résolutions sont mises aux voix :

JPJ      L.P.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires déclare qu'elle a été régulièrement convoquée, que les actionnaires ont reçu et qu'a été mis à leur disposition dans les délais prévus par la Loi l'ensemble des documents et renseignements prévus en la matière, et que l'Assemblée peut valablement et régulièrement délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des actionnaires après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et lecture des rapports du Commissaire aux comptes approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1993 et qui font apparaître :

- une perte de ..... 181.777 F.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des actionnaires décident d'affecter les résultats ci-dessus constatés de la manière suivante :

- au compte "REPORT A NOUVEAU" ..... - 181.777 F.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes, déclare approuver les conventions spéciales visées audit rapport.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires délivre aux administrateurs et au Commissaire aux comptes quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

JPD p.p.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition de son Président, l'Assemblée Générale des actionnaires désigne en qualité de nouveaux administrateurs :

- Monsieur Pierrot BALDINI, Administrateur de société  
demeurant 5 Bis rue Henri Thirard 94240 L'HAY LES ROSES  
né à ADDIS ABEBA ( Ethiopie ) le 19 Novembre 1937  
de nationalité italienne.
- Monsieur Antonio PAGANO, Président de société  
demeurant à LIMOURS (91470) La Bènerie  
né à Cetera (Italie) le 14 mai 1936  
de nationalité italienne.

Les nouveaux administrateurs sont désignés pour six ans qui viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 Decembre 1999.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour les régulariser conformément à la Loi, pouvoir étant donné à Me SULTAN Secrétaire de l'Assemblée Générale pour signer tout document et en particulier la déclaration de conformité et la copie certifiée conforme des présentes et de leur suite.

Les frais, droits et honoraires des présentes et de leur suite légale seront frais généraux sociaux.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

JPD

JP

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le procès-verbal de ladite Assemblée a été établi suivant les décisions prises au cours de ladite Assemblée par lesdits associés, par Maître Lucien SULTAN, Avocat à la Cour d'Appel de Paris - 5 Rue Crevaux 75116 PARIS - Tél : 45.53.42.23, Toque Palais C 114, Fax 45.53.11.54

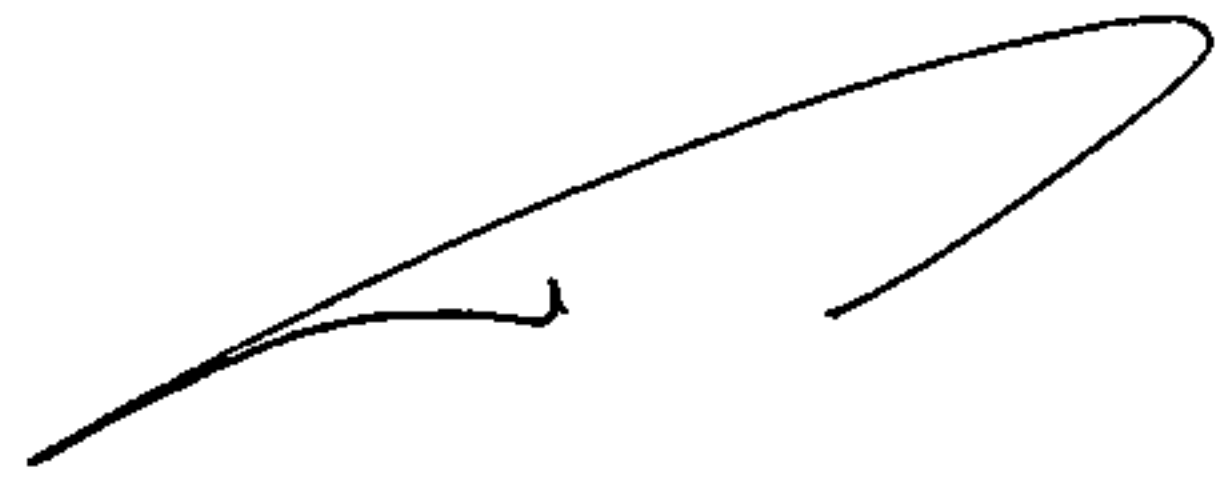
Et a été signé par les membres du bureau.

LES SCRUTATEURS



LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT



CREATEURS EUROPEENS ASSOCIES  
(C.E.A. FILMS)

Société Anonyme au capital de 500.000 F.  
Siège social : 1 Quai Gabriel Péri  
94340 JOINVILLE LE PONT

R.C.S. CRETEIL : B 382 709 988

- 0 -

PROCES VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 21 JUILLET 1994

- 0 -

DATE DU CONSEIL : 21 juillet 1994 à l'issue de  
l'Assemblée

LIEU DE LA REUNION : Siège social

CONVOICATIONS : Réunion tenue à l'issue de l'Assemblée

ORDRE DU JOUR :

- Démission du Président
- Nomination du nouveau Président
- Nomination du Directeur
- Formalités.

ONT ETE CONVOQUES :

- . M. Salvatore PICCIOTTO, Président-Directeur Général,  
qui est .....
- . M. Jean René POILLOT, Administrateur,  
qui est .....
- . La Société FILMINVEST, représentée par  
M. Mario ZEQUEIRA qui est .....
- . M. Pierrot BALDINI, Administrateur,  
qui est .....
- . M. Antonio PAGANO, Administrateur,  
qui est .....

PRESIDENCE DU CONSEIL :

. M. Salvatore PICCIOTTO,  
Président Directeur Général de la société.

Monsieur le Président constate que le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué, qu'il est régulièrement constitué et qu'il peut valablement délibérer.

Monsieur le Président présente au Conseil sa démission pour des raisons personnelles.

Monsieur PAGANO présente sa candidature au poste de Président et propose de nommer Monsieur ZEQUEIRA au poste de Directeur Général.

Il déclare la discussion ouverte sur les questions portées à l'ordre du jour.

Après discussion, plus personne ne demandant plus la parole, le Conseil prend à l'unanimité, les décisions suivantes.

1. - Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur PICCIOTTO et le remercie des peines et soins qu'il a développés dans l'exercice de sa mission.
2. - Le Conseil décide de nommer Monsieur Antonio PAGANO au poste de Président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur.
3. - Le Conseil, sur proposition du Président, décide de nommer Monsieur Mario ZEQUEIRA au poste de Directeur Général pour la durée du mandat du Président.
4. - Le Conseil d'Administration déclare qu'il sera statué ultérieurement sur les rémunérations du Président et du Directeur.  
Ils seront remboursés des frais par eux exposés dans l'intérêt de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne prenant plus la parole, la séance est levée.

Le procès-verbal du présent Conseil a été signé par les membres présents audit Conseil d'Administration.

*Bon pour acceptation de  
Président*

